

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

L'an deux mille vingt trois, le seize octobre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni A la salle des fêtes de Molinet, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 10 octobre 2023.

### **DÉLIBÉRATION N° DEL2023\_108 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE SUR LES PARCELLES BI-363, BI-424 ET BI-432 A LIGERVAL DIGOIN**

En application de l'article L.5214-16 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté de Communes Le Grand Charolais exerce de plein droit, depuis le 1er janvier 2017, la compétence relative à la « création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire ».

Depuis l'arrêté préfectoral n°2004/265 du 30 novembre 2004, une partie représentant environ 14,5 ha de la zone d'activité économique de Ligerval se situe en Zone de Présomption de Prescription d'Archéologie Préventive.

Afin de s'assurer de la possibilité d'aménagement sur les parcelles BI-363 et BI-424 représentant environ 4,67 ha situées à Ligerval, et afin de pouvoir faire aboutir les projets en cours sur ces 2 parcelles, il est nécessaire de réaliser un diagnostic d'archéologie préventive préalable à toute instruction de demande d'autorisation d'urbanisme.

Il en est de même pour la parcelle BI-432 représentant 0,7 ha située sur la même zone pour laquelle un projet est en cours et qui nécessite le déplacement d'une ligne à haute tension.

Pour cela, il convient de conclure une convention avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives dont le projet est joint en annexe.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'arrêté préfectoral n°2023/423 du 4 septembre 2023 portant prescription et attribution d'un diagnostic d'archéologie préventive sur les parcelles BI-363 et BI-424 situées à Ligerval sur la commune de Digoin,

Considérant l'arrêté préfectoral portant prescription et attribution d'un diagnostic d'archéologie préventive sur la parcelle BI-432 située à Ligerval sur la commune de Digoin,

Considérant les projets de conventions relatives à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive, sur les parcelles BI-363, BI-424 et BI-432 situées à Ligerval sur la commune de Digoin, avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives sis 121 rue d'Alésia à Paris,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 21 septembre 2023,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 02 octobre 2023,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

*Après interventions du Président Gérald GORDAT et de David BÊME,*

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand  
Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:**

**A l'unanimité,**

**DÉCIDE**

- **D'approuver les projets de conventions relatives à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive, sur les parcelles BI-363, BI-424 et BI-432 situées à Ligerval sur la commune de Digoin, à intervenir avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives sis 121 rue d'Alésia à Paris,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer lesdites conventions, à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires et à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

<b>Nombre de conseillers en exercice : 74</b>	<b>Secrétariat de séance assuré par : Paul DUMONTET</b>
<b>Membres présents à la séance : 60</b>	<b>Votants : 66</b>

### **Délégués Communautaires Présents :**

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Yves BICHET, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Emmanuel REY, Michel ARNOUX, Pascal LOPES DE LIMA, Nathalie LELIEVRE, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, André RIBOULIN, Marc TABOULOT, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

### **Délégués ayant donné pouvoir :**

André ACCARY à Gilles PERRETTE, Annie BOISSARD à Catherine CLERGUÉ, Cédric FRADET à Guillaume CHAUVEAU, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Jean-Marc NESME à Gérald GORDAT, Bernard PLET à Myriam PEJOUX

### **Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :**

Christian LAROCHE, Céline BIJON, Thierry DESJOURS, Régis GAUTHERON, Stéphane JOURNET, Jean-Baptiste LEFORT, Patrick PAGÈS, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents  
Fait et délibéré en séance, le 16 octobre 2023  
Pour extrait conforme

**Gérald GORDAT**  
**Président du Grand Charolais**